

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le lundi vingt et un juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur et notamment la distanciation physique, dans la salle associative, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire,**

Étaient présents :

Mme Marie-Dominique PINOS, M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, MM. Pascal BULOIS, Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mmes Aurélie LACROIX, Patricia HUET et Laëtitia RAINOT VALLEE formant la majorité des membres en exercice.

Absentee excusée : Mme Emilie DAVIGNON (pouvoir à Mme PINOS)

M. **Anthony FURET** a été élu secrétaire de séance

Mme le Maire remercie M. TREUST, Architecte, Maître d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la boulangerie, pour sa présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)

ORDRE DU JOUR

Travaux – état d'avancement

Boulangerie : le conseil municipal approuve l'offre du bureau d'études BTP Ingénierie pour la mission « contrôle structures » et prend connaissance de l'attribution d'une subvention de 100.000 € dans le cadre du contrat de ruralité. Il est indiqué que le bureau QUALICONSULT a procédé au diagnostic amiante et plomb avant démolition et avant travaux.

Bâtiment sis 3 et 5 rue du Professeur Félix Lejars : L'entreprise RIVRAY a commencé les travaux de maçonnerie.

Salles associatives : Mme le Maire et M. LIGNEAU ont rencontré le responsable de 3A architectes, maître d'œuvre désigné dans le cadre de la rénovation de ces salles, afin de redéfinir le projet.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations, tant au niveau des devis acceptés, que des concessions de cimetière accordées et d'une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner et des décisions de non-préemption prises depuis le 24 novembre 2020.

Budget annexe « Boulangerie »

Le conseil municipal demande la clôture du budget annexe « boulangerie » au 1^{er} juillet 2021 tel qu'il a été enregistré et demande l'ouverture d'un nouveau budget annexe soumis à l'instruction comptable M14 à la même date.

Locaux commerciaux – Point sur les baux en cours

Le conseil municipal prend acte de la volonté de Mme JUDEAUX (PASSION BROCANTE) de résilier son bail au 31 juillet 2021 et accepte.

Les élus reconduisent le bail de Mme PATOUX (FIL'O CHAS) pour un an à compter du 1^{er} septembre 2021.

Réserve foncière « La Perruche » - convention d'occupation précaire

Le conseil municipal, à l'exception de M. LIGNEAU qui quitte la séance provisoirement et ne prend pas part au vote, reconduit pour un les conventions d'occupation précaire instaurées en 2015 avec chaque exploitant des parcelles de « La Perruche ».

Convention de collaboration - Dispositif de participation financière communale pour l'accès des enfants d'Unverre à la Base de Loisirs de Marboué et au Parc de Loisirs de Brou – 2021 à 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir la participation financière instaurée les années précédentes au profit des jeunes de la commune d'Unverre, âgés de 3 à 16 ans, dont la résidence principale est à Unverre, à savoir une prestation au choix de la famille dans la liste ci- dessous :

- Un forfait enfant accès illimité au Parc de loisirs de Brou et à la Base de loisirs de Marboué 1 mois de date à date, soit **50 %** de participation sur le tarif public en vigueur,

ou

- Un forfait enfant accès illimité au Parc de loisirs de Brou et à la Base de loisirs de Marboué valable 3 mois, soit **50 %** de participation sur le tarif public en vigueur,

ou

- Un forfait enfant accès illimité au Parc de loisirs de Brou et à la Base de loisirs de Marboué pendant les week-ends de juin et juillet, soit **50 %** de participation sur le tarif public en vigueur,

APPROUVE la convention de collaboration avec société dédiée HERMIONE (EQUALIA) définissant les modalités de participation financière pour la période **2021 à 2025**, telle qu'annexée à la présente,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

ENERGIE Eure et Loir -Adhésion au groupement d'achat

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement d'achat de gaz et/ou d'électricité mis en place par ENERGIE Eure et Loir et ses partenaires, les syndicats d'énergie de l'Indre et de l'Indre et Loire et approuve la convention présentée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance :

- du planning des congés des agents communaux. Le secrétariat de mairie sera fermé au public le matin à compter du 20 juillet jusqu'au 30 août inclus. Il restera ouvert le samedi matin au mois de juillet.
- de l'évènement proposé par le Théâtre en Herbe le samedi 10 juillet 2021
- de divers remerciements reçus suite au versement des subventions 2021

Séance levée à 23 h 30